

DEMANDE D'AFFILIATION D'ASSOCIATIONS RÉGIONALES ET D'ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES SELON ART. 11 ET 12

Données sur l'association

Nom de l'association : _____

Adresse de l'association : _____

Entrée en date du : _____

Comité directeur (veuillez svp donner l'adresse complète ainsi que la date de naissance)

Président/e: _____

Vice-président/e: _____

Secrétaire: _____

Caissier/Caissière: _____

Coûts

La cotisation fédérative sera facturée au début de l'année et se monte à 200 CHF.

Documents à joindre

Pour accepter votre association auprès de Swiss Cycling, nous avons besoin des documents suivants :

- Statuts

VEUILLEZ PRENDRE NOTE**Extrait des statuts Swiss Cycling*****Art. 11 Associations régionales***

1 Les associations régionales sont composées de clubs de Swiss Cycling d'une zone géographique qui peut comprendre plusieurs cantons ou des parties de différents cantons.

2 La détermination de la zone géographique est de la compétence des intéressés. La Conférence des présidents tranche en cas de divergence.

Art. 12 Associations spécialisées

Les associations spécialisées sont des organisations dont les buts et les objectifs sont proches de ceux de Swiss Cycling.

Dispositions finales

Par ma/notre signature, je/nous confirme/ons avoir pris connaissance des dispositions relatives à la [protection des données](#) ainsi que des [statuts](#) de Swiss Cycling et les avoir acceptées.

Swiss Cycling examinera la demande et vous communiquera sa décision par écrit.

Lieu / Date: _____

Signature: _____
Nom + Fonction:

Signature: _____
Nom + Fonction: